

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Cobra Forte
- **Numéro d'enregistrement** W-7606
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU1 Agriculture, sylviculture, pêche
- **Catégorie du produit** PC27 Produits phytopharmaceutiques
- **Emploi de la substance / de la préparation** Rodenticide
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Service chargé des renseignements:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel. +41 (0)62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tox Info Suisse
Numéro d'urgence 24h/24: 145 (de l'étranger : +41 44 251 51 51)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Water-react. 1 H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.



GHS06 tête de mort sur deux tibias

Acute Tox. 2 H300 Mortel en cas d'ingestion.
Acute Tox. 2 H310 Mortel par contact cutané.
Acute Tox. 1 H330 Mortel par inhalation.



GHS05 corrosion

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS05 GHS06 GHS09

· Mention d'avertissement Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

phosphure d'aluminium
carbamate d'ammonium

· Mentions de danger

H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300+H310+H330 Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P223 Éviter tout contact avec l'eau.
P232 Protéger de l'humidité.
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.
P235 Tenir au frais.
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P402+P404 Stocker dans un endroit sec. Stocker dans un récipient fermé.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
SPo 1 Après contact avec la peau, éliminer d'abord le produit avec un chiffon sec, puis laver la peau abondamment à l'eau.
SPo 2 Laver tous les équipements de protection après utilisation.
SPo 4 L'emballage doit être ouvert à l'extérieur par temps sec.

· 2.3 Autres dangers

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.06.2024





Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 2)

Composants dangereux:

CAS: 20859-73-8 EINECS: 244-088-0	phosphure d'aluminium  Water-react. 1, H260  Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 1, H330  Aquatic Acute 1, H400 (M=100) EUH029, EUH032	56%
CAS: 1111-78-0 EINECS: 214-185-2	carbamate d'ammonium  Acute Tox. 4, H302	21%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours
Remarques générales:

Éviter le contact avec la peau, les yeux et le vêtement.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Ne laissez pas les personnes concernées sans surveillance et emmenez-les à l'air frais ou hors de la zone de danger.

Informez le médecin du phosphore d'hydrogène comme cause et, si possible, montrez-lui la fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

Laisser les vêtements contaminés bien aérer avant de les laver et ne pas les stocker dans des pièces fermées sans ventilation!

Après inhalation:

Veiller à l'apport d'air frais.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Éloignement immédiat de la zone de danger!

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Brossez les particules libres de la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

En cas de présence de lentilles de contact, les enlever au bout de 5 minutes et rincer de nouveau les yeux.

Une douche oculaire doit être installées dans la poste de travail.

Après ingestion:

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

Apportez le vomi qui a déjà été vomi par la personne affectée à l'extérieur.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Migraine

Vertiges

Troubles gastro-intestinaux

Nausées

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique (décontamination, fonction vital), aucun antidot connu.

Surveillance médicale pendant au moins 48 heures.

Évitez l'acidose et prévenez l'oedème pulmonaire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction
Moyens d'extinction:

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 3)

Utilisez une couverture anti-feu pour les petits incendies.

· Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Mousse

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Au contact de l'eau, des gaz hautement inflammables et très toxiques sont libérés.

· 5.3 Conseils aux pompiers**· Equipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Combattre le feu avec les précautions normales à une distance raisonnable.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Veiller à une aération suffisante.

Tenir à l'écart toute personne présente et rester dans le sens du vent.

Eviter tout contact avec les yeux, avec la peau et avec le vêtement.

Avoir à disposition des appareils de mesure et une trousse de premiers secours.

La zone de danger doit être identifiée par des panneaux d'avertissement.

· 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

· 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**· 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation de poussière.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Utilisation du produit uniquement par des personnes compétentes et formées.

Evitez tout contact du produit avec l'eau!

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

A conserver dans un récipient bien fermé, au sec, et dans un lieu frais et aéré.

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Restez inaccessible aux personnes non opérationnelles et non spécialisées.

· Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec des acides.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 4)

- Ne pas stocker avec les matières inflammables.
- Ne pas conserver avec de l'eau.
- Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
- **Classe de stockage:** 4.3 (substances dangereuses qui forment des gaz inflammables au contact de l'eau)
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Produit phytosanitaire
Produit destiné à l'agriculture.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

20859-73-8 phosphore d'aluminium

VME (Suisse)	Valeur à long terme: 2e mg/m ³ Als Al berechnet
--------------	---

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
Des appareils de mesure électroniques sont recommandés pour surveiller la concentration de phosphore d'hydrogène sur le lieu de travail.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Conserver à part les vêtements de protection.
Éviter tout contact avec les yeux.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Éliminez immédiatement tout vêtement souillé par le produit dans un endroit bien ventilé, puis retirez-le. Ne retirez la protection respiratoire qu'après avoir enlevé les vêtements contaminés.
Stocker l'équipement de protection séparément, vérifiez-le régulièrement, nettoyez-le et remplacez-le si nécessaire. Avant le lavage, laissez bien aérer les vêtements contaminés et ne les stockez pas dans des pièces fermées sans ventilation!

· **Protection respiratoire:**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Pour l'utilisation d'un filtre respiratoire: filtre couleur gris (type B, gaz et vapeurs inorganiques), dans les environnements poussiéreux un filtre combiné est recommandé (filtre couleur blanc, filtre type P).

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

(374)

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile
Caoutchouc naturel (Latex)
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 5)

- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Pour le mélange des produits chimiques mentionnés ci-dessous, le temps de pénétration doit être d'au moins 480 minutes (perméabilité selon la norme EN 16523-1:2015: taux 6).
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques

(EN166)

- **Protection du corps:**
Pour les travaux de préparation et de suivi: vêtements de travail à manches longues et chaussures de sécurité
Si la concentration de gaz est inconnue ou augmentée: Combinaison de protection chimique appropriée

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales.**
- **État physique** Solide
- **Couleur:** Gris
- **Odeur:** Caractéristique
Semblable à l'ail
- **Seuil olfactif:** Non applicable car la substance est toxique par inhalation.
- **Point de fusion/point de congélation:** Non déterminé.
- **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition** Non déterminé.
- **Inflammabilité** Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
- **Limites inférieure et supérieure d'explosion**
- **Inférieure:** Non déterminé.
- **Supérieure:** Non déterminé.
- **Point d'éclair** Aucun données existants.
- **Température de décomposition:** Non déterminé.
- **pH** Non applicable.
- **Viscosité:**
- **Viscosité cinématique** Non applicable.
- **Dynamique:** Non applicable.
- **Solubilité**
- **l'eau:** non applicable
La réaction avec l'eau entraîne une décomposition.
- **Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)** non applicable
La réaction avec l'eau entraîne une décomposition.
- **Pression de vapeur à 20 °C:** 80 hPa (1111-78-0 carbamate d'ammonium)
- **Densité et/ou densité relative**
- **Densité à 20 °C:** 1,791-1,857 g/cm³
- **Densité relative. à 20 °C** 1,87864-2,01470
- **Masse volumique:** 2 kg/m³
- **Densité de vapeur:** Non applicable.
- **Caractéristiques des particules**
Voir point 3.

- **9.2 Autres informations**
- **Aspect:**
- **Forme:** Solide

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 6)

- **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**
- **Température d'inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Propriétés explosives:** Pas de danger d'explosion en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Teneur en solvants:**
- **Teneur en substances solides:** 100,0 %
- **Changement d'état**
- **Vitesse d'évaporation.** Non applicable.

- **Informations concernant les classes de danger physique**
- **Substances et mélanges explosibles** néant
- **Gaz inflammables** néant
- **Aérosols** néant
- **Gaz comburants** néant
- **Gaz sous pression** néant
- **Liquides inflammables** néant
- **Matières solides inflammables** néant
- **Substances et mélanges autoréactifs** néant
- **Liquides pyrophoriques** néant
- **Matières solides pyrophoriques** néant
- **Matières et mélanges auto-échauffants** néant
- **Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau** Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
- **Liquides comburants** néant
- **Matières solides comburantes** néant
- **Peroxydes organiques** néant
- **Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux**
- **Explosibles désensibilisés** néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Réactivité avec l'eau et les acides.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Libération d'ammoniac et de dioxyde de carbone
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
 - Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz combustibles.
 - Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz toxiques.
 - Un contact avec les acides provoque la libération de gaz toxiques.
- **10.4 Conditions à éviter**
 - Protéger de l'humidité.
 - Ne l'exposez pas à des températures élevées.
 - Protéger du contact avec les acides.
- **10.5 Matières incompatibles:**
 - Acide fort
 - Protéger de l'humidité.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
 - Ammoniac
 - Hydrogène phosphoré
 - Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz combustibles.
 - Un contact avec l'eau provoque la libération de gaz toxiques.

(suite page 8)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë Mortel par ingestion, par contact cutané ou par inhalation.**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

20859-73-8 phosphore d'aluminium

Oral	LD50	8,7 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	460-900 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 4h	0,015 mg/l (rat) (11 ppm phosphine = 0.015 mg phosphine/l air) 0,048 mg/l (rat) ((phosphine generated from aluminium phosphide)

1111-78-0 carbamate d'ammonium

Oral	LD50	1.400 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 4h	6,6 mg/l (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

20859-73-8 phosphore d'aluminium

EC50 24h	0,00018 mg/l (daphnia magna)
ErC50 48h	1,44 mg/l (algue)
LC50 96h	0,00798 mg/l (truite arc-en-ciel)

- **12.2 Persistance et dégradabilité** Se décompose au contact de l'eau.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Facteur de bioconcentration (FBC)**
Phosphine (calculée sur la base du log POW = 0,9):
Poisson BCF = 1,16 L / kg
Ver de terre BCF = 0,94 L / kg
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
PBT: Le phosphore d'aluminium répond au critère T, mais pas au critère P ou B.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 8)

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Ne doit pas pénétrer à l'état non dilué ou non neutralisé dans les eaux usées ou le collecteur.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Élimination des résidus de fumigants doivent être respectées.

· **Code déchet:**

Les codes déchets ne sont pas liés au produit mais à l'application.

Produit: 061301 * - produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides

Résidus de produit après fumigation: 060316 - oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15

Récipient: 15 01 10 - emballages contenant des résidus ou contaminés par des substances dangereuses

HP3 Inflammable

HP4 Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires

HP6 Toxicité aiguë

HP12 Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë

HP14 ökotoxisch

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une déchetterie. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.5 Dangers pour l'environnement**

· **ADR, IMDG, IATA**

· **ADR**

· **IMDG**

· **IATA**

· **ADR**



· **Classe**

· **Étiquette**

Non applicable.

UN1397

1397 PHOSPHURE D'ALUMINIUM, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

ALUMINIUM PHOSPHIDE, MARINE POLLUTANT

ALUMINIUM PHOSPHIDE

4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

4.3+6.1

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 9)

· **IMDG**



· **Class**

4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

· **Label**

4.3/6.1

· **IATA**



· **Class**

4.3 Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

· **Label**

4.3 (6.1)

· **ADR, IMDG, IATA**

· **Marine Pollutant:**

I

· **Marquage spécial (ADR):**

Signe conventionnel (poisson et arbre)

· **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Matières qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables.

· **Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): -**

F-G,S-N

· **No EMS:**

E

· **Stowage Category**

SW2 Clear of living quarters.

· **Stowage Code**

SW5 If under deck, stow in a mechanically ventilated space.

· **Handling Code**

H1 Keep as dry as reasonably practicable

· **Segregation Code**

SG26 In addition: from goods of classes 2.1 and 3 when stowed on deck of a containership a minimum distance of two container spaces athwartship shall be maintained, when stowed on ro-ro ships a distance of 6 m athwartship shall be maintained.

SG35 Stow "separated from" SGG1-acids

· **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

· **Indications complémentaires de transport:**

· **ADR**

· **Quantités limitées (LQ)**

0

· **Quantités exceptées (EQ)**

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· **Catégorie de transport**

1

· **Code de restriction en tunnels**

E

· **IMDG**

· **Limited quantities (LQ)**

0

· **Excepted quantities (EQ)**

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1397 PHOSPHURE D'ALUMINIUM, 4.3 (6.1), I, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
822.115, Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs - OLT 5 et 822.115.2, Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes ne sont pas applicables.
822.111, OLT 1 et 822.111.52, Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité ne sont pas applicables.
- **Évaluation de la sécurité chimique**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**
H1 TOXICITÉ AIGUË
O3 Substances ou mélanges auxquels est attribuée la mention de danger EUH029
E1 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5 t**
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 20 t**
- **Prescriptions nationales:**
Pour les utilisateurs professionnels uniquement.
Les produits qui libèrent de l'hydruure de phosphore ne peuvent être employés en grandes quantités en plein air que par des personnes titulaires d'un permis professionnel pour l'emploi des fumigants ou d'un permis professionnel pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture et l'horticulture. L'utilisation par un tiers sur instruction d'une personne titulaire d'un permis n'est pas autorisée.
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**
Observer les instructions d'emploi pour éviter des risques pour l'homme et l'environnement.
Éviter chaque contact inutile avec le produit.
L'emploi abusif peut nuire à la santé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H260 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables qui peuvent s'enflammer spontanément.
H300 Mortel en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H330 Mortel par inhalation.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
EUH029 Au contact de l'eau, dégage des gaz toxiques.
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
- **Service établissant la fiche technique:** Stähler Suisse SA
- **Contact:**
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17A
CH-4800 Zofingen
Tel.: +41 (0) 62 746 80 00
info@staehler.ch
www.staehler.ch
- **Acronymes et abréviations:**
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon OChim 2015 – RS 813.11**

Date d'impression : 17.06.2024

Numéro de version 1.0

Révision: 17.06.2024

Nom du produit: Cobra Forte

(suite de la page 11)

*PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Water-react. 1: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 1**Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3**Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1*